



## POURQUOI FAIRE UN DON ?

L'entretien et les investissements immobiliers des établissements d'enseignement catholique sont en très grande partie à la charge des écoles. Pour faire face aux travaux, les établissements font aujourd'hui largement appel aux familles et aux mécènes tout comme à l'emprunt bancaire.

Notre établissement propose des projets concrets permettant d'améliorer l'accueil de vos enfants ainsi que l'accomplissement de notre mission pédagogique. Devenez acteurs avec nous de ces projets grâce à votre aide : un don nous donnera les moyens d'offrir davantage aux élèves.

**Aidez vos enfants en soutenant leur école.**

## QUELLE DÉDUCTION FISCALE POUR VOTRE DON ?

Conformément à son statut, la FDLS peut délivrer un reçu fiscal permettant :

➤ **pour un particulier** : une réduction d'impôt sur le revenu (IR) de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200-1-b du CGI) ;

➤ **pour une entreprise** : une réduction d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu (BIC, BNC, BA), égale à 60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes. Si le don effectué par l'entreprise excède ce plafond, elle peut reporter le reliquat de réduction sur les cinq années suivantes (article 238 bis-1-a du CGI) ;

➤ **pour un assujetti à l'ISF** : une réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) de 75 % du montant du don dans la limite de 50 000 € (article 885-0 V bis A du CGI).

**POUR TOUTE INFORMATION :**

**mecenat@lasalle-fec.org / 01 44 49 36 26**



## NOTRE PARTENAIRE POUR LA GESTION DE VOTRE DON

Créée par les Frères des Écoles Chrétiennes et reconnue d'utilité publique en juin 1973, la Fondation de La Salle (FDLS) a notamment pour but de soutenir les établissements catholiques du réseau lasallien à financer les charges relatives à leurs investissements. Elle veille sur de nombreuses oeuvres et assure un service de solidarité au bénéfice des projets qui le nécessitent.

La FDLS a la capacité juridique de recevoir tous les dons. Elle s'engage à collecter les dons affectés à notre établissement (ou à toute oeuvre choisie par le donateur) et à les reverser (déduction faite de ses frais de gestion, actuellement de 5 %) à notre établissement (ou à l'oeuvre choisie par le donateur).

## OUI, JE SOUTIENS LES ŒUVRES LASALLIENNES

Je renvoie ce bon de soutien accompagné de ma participation à :

**FONDATION DE LA SALLE – Service des dons**  
**78A rue de Sèvres – 75341 Paris cedex 07**

**Je fais le don ci-joint de :** \_\_\_\_\_ €

par chèque à l'ordre de la « Fondation de La Salle » + le nom de l'établissement bénéficiaire

**Pour recevoir un reçu fiscal, je complète les informations ci-dessous :**

Mlle  Mme  Mr                      Nom : \_\_\_\_\_                      Prénom : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_                      Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_                      Email : \_\_\_\_\_